

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-120

du 13 décembre 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 113

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n°2024-01-03 du Conseil communautaire en date du 15 février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de constituer un groupement de commandes pour la mise en place et le développement d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée et prestations de traduction à l'échelle du territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Est approuvée l'adhésion au de groupement de commandes concernant l'objet cité ci-dessus à intervenir avec :

- La Communauté de Communes Briance-Combade
- La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine
- La Communauté de Communes Creuse Grand Sud
- La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest
- La Communauté de Communes de Noblat
- La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche
- La Communauté de Communes des Portes de Vassivière
- La Communauté de Communes Ventadour – Egletons - Monédières
- La Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources
- La Communauté de Communes du Pays de Lubersac - Pompadour
- La Commune du Lonzac
- La Commune de Saint-Augustin

Le Coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières avec l'assistance administrative du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

ARTICLE 2

Autorise la signature de ladite convention de groupement de commandes pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20241213-DEC2024120-AI

ARTICLE 3

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 13 décembre 2024
Le président,
Pierre Chevalier

